



**Avis de la tenue d'une consultation publique sur un projet de *Règlement CO-2025-1328*
*relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments***

1. Lors de sa séance tenue le 9 décembre 2025, le conseil ordinaire de la Ville de Longueuil a adopté le projet de *Règlement CO-2025-1328 relatif à l'occupation et à l'entretien des bâtiments* afin d'édicter des normes et des mesures relatives à l'entretien et à l'occupation des bâtiments afin d'en empêcher le déperissement, de les protéger contre les intempéries et de préserver l'intégrité de leur structure.

Ce projet de règlement est applicable à l'ensemble des bâtiments du territoire de la Ville de Longueuil. Des normes additionnelles sont prévues pour les bâtiments vacants.

Plus particulièrement, ce projet de règlement prévoit l'obligation pour tout propriétaire d'un bâtiment vacant de l'enregistrer annuellement auprès de la Ville et ce, à compter du 1er janvier 2027.

Finalement, ce projet de règlement abroge diverses dispositions réglementaires portant sur ces objets.

2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 11 mars 2026 à 18 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Longueuil, 4250, chemin de la Savane.

3. Au cours de cette assemblée publique, la personne, par l'intermédiaire de laquelle elle sera tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

4. Le règlement peut être consulté sur longueuil.quebec/services/reglements-municipaux dans la section « Règlements en processus d'adoption » ou en faisant une demande à greffe.co@longueuil.quebec.

Longueuil, le 2 mars 2026

Carole Leroux, avocate

Assistante-greffière